



## Communiqué de presse du 30/06/09

« Mobiliser les hommes pour mobiliser les bois »

### **Forêt privée et forêt communale signent un accord de partenariat**

*Le 26 juin, à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de la Fédération nationale des communes forestières, Jean-Claude Monin, son président, et Henri Plauche Gillon, président de Forestiers Privés de France, ont signé un accord de partenariat pour mettre en place des démarches territoriales de mobilisation des bois pilotées par les communes forestières et les forestiers privés.*

Pour les deux partenaires, le constat est clair : **l'accroissement de la récolte de bois passe forcément par l'implication des propriétaires de la ressource** ; ceux-ci ne vendront leurs bois que s'ils en retirent un avantage en termes de rémunération ou de développement local.

**Les forestiers privés et les élus des communes forestières doivent donc être en première ligne pour piloter des démarches territoriales concertées, impliquant l'ensemble des acteurs de la forêt et du bois**, permettant de bâtir un projet de développement local axé sur la forêt et le bois et débouchant sur un programme opérationnel d'actions de gestion, de récolte, d'investissements et de valorisation locale des bois du territoire ; ces actions seront mises en œuvre par les opérateurs de la filière, au premier rang desquels les coopératives forestières et l'office national des forêts.

Des outils existent déjà, chartes forestières de territoire, plans d'approvisionnement territoriaux, plans de développement de massif : les partenaires veulent clarifier le rôle de chacun d'eux et renforcer la coordination et la complémentarité entre ces outils.

Pour Henri Plauche Gillon et Jean-Claude Monin, cet accord de partenariat est véritablement novateur : **c'est la première fois qu'un tel partenariat est conclu entre les représentants de la forêt privée et de la forêt communale.**

Par cet accord, la Fédération Forestiers Privés de France et la Fédération nationale des communes forestières veulent réaffirmer la priorité déjà donnée aux démarches territoriales par le protocole « produire plus de bois tout en préservant mieux la biodiversité » et rechercher ainsi une **complémentarité entre les acteurs de l'amont de la filière au service de l'accroissement de la récolte, dans l'équilibre de la gestion durable**, demandé par le Président de la République à Urmatt le 19 mai dernier.

#### **Contacts presse:**

Fédération Forestiers Privés de France :

Christelle Moussu : [christelle.moussu@foretpriveefrancaise.com](mailto:christelle.moussu@foretpriveefrancaise.com) – tél.: 01 47 20 90 50 -Site

Internet : [www.foretpriveefrancaise.com](http://www.foretpriveefrancaise.com)

Fédération nationale des communes forestières :

Sylvie Madeline : [s.madeline@fncofor.fr](mailto:s.madeline@fncofor.fr) – tél.: 01 45 67 47 98 - Site Internet : [www.fncofor.fr](http://www.fncofor.fr)